« Ça fait quoi de l'acide sur le visage ? Je vais te terminer » : Yassine Yakouti, avocat de Kaaris et Coulibaly, visé par une plainte d'une consœur pour des menaces de mort (MàJ)

19/10/2021 à 15h42



19/10/2021

Déjà visé par une plainte pour des faits de menace de mort, d'intimidation et d'abus de pouvoir, M Yassine Yakouti a écopé d'une CRPC *(plaider coupable)* pour conduite en état d'ivresse, faux et usage de faux et blessures involontaires après avoir percuté un policier :

Le lundi 6 septembre, dans le 4e à Paris, l'avocat de 39 ans roule sur le trottoir et percute avec son Cityscoot un policier en civil, qui interpelle le chauffard en flagrant délit vers 15h25, indiquent les PV d'interpellation et d'auditions que s'est procuré VA.

Le sous-brigadier et victime raconte : “Nous lui intimons l’ordre de laisser le scooter sur place mais ce dernier commence à rouler. Attrapons son bras gauche pour le stopper mais ce dernier accélère et me poussant…”.

“Après 5/6 mètres décidons de basculer notre corps vers la droite pour stopper la fuite de ce dernier. Chutons ensemble au sol et Maître Yakouti se blesse au niveau de la lèvre sur une jardinière d’un commerçant”, poursuit le policier

“Un témoin des faits nous prête main forte en maîtrisant l’individu également pour nous laisser le temps d’appeler du renfort”, conclut le policier. Grâce à un adjoint de sécurité, M Yakouti est conduit au poste pour y être présenté à l’OPJ de permanence.

En examinant le permis exhibé par M Yakouti lors de son arrestation, l’agent constate que c’est un faux, en “matière plastique et non en polycarbonate”, avec hologramme et encre non conformes et des bords ronds. L’avocat dit ne posséder “aucun permis de conduire les véhicules”.

A propos de sa “copie de permis” M Yakouti explique: “C’est une blague d’un ami qui m’avait dit comme ça quand tu l’auras tu sauras. Cet ami se nomme Dris El Assri, il vit à Casablanca. Il m’a donné cette copie en se moquant de moi, le 28 août dernier, lors d’un séjour au Maroc”

“Monsieur El Assri est loueur de voiture, il avait donc déjà la copie de mes permis, étant donné que j’avais loué chez lui. En aucun cas, je n’ai utilisé, sorti ou exhibé cette copie de permis”, ajoute M Yakouti

Pourquoi alors le conserver dans son portefeuille ? “Je l’ai mis là machinalement quand mon ami me l’a donné. Je ne sais même pas pourquoi je l’ai gardé”, affirme M Yakouti, dont le permis français est “invalide”, indique le système national des permis de conduire (SNPC)

“Oui, je savais qu’il n’avait aucune utilité, je le gardais comme un jouet ou un goodies pour me motiver à repasser mon permis”, prétend M Yakouti. A-t-il donc loué et conduit une voiture au Maroc à peine un mois plus tôt en l’absence de permis valide ?

Mais là n’est pas le plus grave. M Yakouti a tenté de fuir, affirment plusieurs témoins, qui confirment la version du policier. L’un d’eux explique qu’au moment où il l’a aidé à se relever après sa chute, il a attrapé l’avocat par le bras, car il insistait pour se sauver.

Réponses de M Yakouti : “Ce n’était pas une fuite, c’était un mouvement pour garer le scooter… Je n’ai pas profité de l’inattention du Monsieur, ni voulu m’échapper… Je pense qu’il y a vraiment eu une mauvaise interprétation de mon mouvement par le témoin et le policier.”

M Yakouti affirme aussi que le policier n’a pas montré sa carte, ni son brassard, ce que contredisent l’agent et les témoins. Deux d’entre eux, contactés par VA, sont formels. “Le policier a bien mis son brassard au moment de l’interpeller”, confirme le premier.

“Le policier a sorti sa carte et l’a montrée au conducteur et lui a demandé de se garer sur le côté. Au moment où le policier était en train de prendre en photo la plaque d’immatriculation, le conducteur a accéléré et traîné le policier sans vouloir s’arrêter”, ajoute le second.

“Le conducteur a finalement percuté un obstacle, mais il se serait encore enfui sans l’intervention de témoins. Quand j’ai vu le policier à terre et le comportement du conducteur, je me suis dit qu’il fallait intervenir”, poursuit le second témoin.

“Si ça n’avait pas été un policier j’aurais agi de la même manière. Je me suis dit que ça aurait pu se passer avec une personne âgée ou un enfant”, conclut le second témoin.

M Yakouti, qui a exprimé ses regrets, a toutefois refusé de reconnaître le faux et usage de faux et le refus d'obtempérer. Le policier, qui a souffert de dermabrasions au bras et à la hanche gauche, a lui bénéficié de trois jours d'incapacité temporaire de travail (ITT).

A l'issue de sa garde à vue M Yakouti a finalement écopé d'une convocation en comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité (CRPC), dite de "plaider-coupable", pour "blessures involontaires par conducteur en état d'ivresse et détention d'un faux document administratif"

Un choix du parquet qui a de quoi étonner. "Dans ce cas, le refus d'obtempérer est caractérisé, en tout cas il l'a été dans d'autres dossiers similaires", observe un avocat pénaliste parisien, qui a traité des centaines de dossiers concernant des policiers.

"L'appréciation des faits semble à minima, on aurait pu faire gonfler l'addition", ajoute cet avocat pénaliste sollicité par VA, qui trouve aussi la CRPC "conciliante" à l'égard de son confrère. Un magistrat confirme : "Il s'en tire bien." M Yakouti sera jugé en décembre.

Ajoutons que M Yakouti a admis en garde à vue : "Je suis connu des services de police, de gendarmerie ou de la justice." Selon nos informations, Yassine Yakouti est en effet connu pour des faits de droit commun.

Pour en savoir plus sur la plainte déposée contre M Yakouti par sa consœur, le silence du conseil de l'Ordre, les pressions exercées par des proches de l'avocat et ses réponses à VA, lire l'article coécrit avec Amaury Bucco.

Valeurs Actuelles

15/10/2021

M Yassine Yakouti accumule les déboires judiciaires. Ce pénaliste de 39 ans, qui a aussi percuté et blessé un policier, en scooter et en état d'ivresse, à Paris en septembre, est membre du pôle "Déontologie" du conseil de l'ordre, qui préfère garder le silence

[…]

Extraits : *« Allah est le plus Grand », « la clocharde », « Arrête de te cacher derrière des pseudos, bouge une oreille et c'est moi qui vais te terminer, sale escroc de merde, voleuse, je t'ai jamais rien fait et tu cherches… fais la maligne », « t'es qu'une grosse merde », « je t'ai rien fais, je voulais pas être ton ennemi mais là t'as gagné, toute ta vie tu vas regretter, ça fait quoi de l'acide sur le visage ? Je t'avais rien fait mais je vais médiatiser toutes tes affaires… et tu en as plein. Tu bégayes, t'es plus là ? Passe à mon bureau si t'es quelqu'un ? Ah non ? Tu n'existes pas ? T'es que le faux compte d'une vieille p*** », « faux compte va, avec ta tête de p*** bas de gamme, je vais te terminer, plus jamais tu vas plaider si c'est toi », « tu vas comprendre ta douleur », « je vais faire en sorte que tu n'en es plus [de boulot], plus jamais dans le droit. »* Puis, l'abonné était à son tour visé : *« Nique ta mère encore plus », « Je vais même déterrer ta grand-mère la p*** et la baiser en partouse avec ta mère », « va sucer ton avocate. »* Enfin, M Yakouti discutait avec l'abonné en vidéo et comprenait sa méprise : *« Ok autant pour moi je me suis trompé, tu es pas elle, je m'excuse pour les excuses sur tes parents. Je ne suis pas une salope, je n'insulte pas les gens que je ne connais pas, je pensais que c'était un faux compte, je suis harcelé en ce moment, voilà pourquoi je réagis comme ça. »*

Sans surprise, l'entourage de M Yakouti redoute depuis le pire pour sa réputation. Plusieurs proches de l'avocat ont

d’ailleurs exercé des pressions, y compris sur *Valeurs actuelles*, pour tenter d’entraver la révélation de ces informations compromettantes, dont une partie a fuité sur Internet ces derniers mois. *« J’ai reçu un appel anonyme d’une personne me menaçant de représailles judiciaires*, raconte notamment le militant LGBT Mehdi Aifa, qui a diffusé début septembre sur Twitter certains des messages incendiaires. *Même si je sais que je suis dans mon bon droit, je n’avais pas envie d’avoir un procès sur le dos. »* Il a aussitôt supprimé son tweet. Quant à la plaignante, elle a été incitée plusieurs fois par des confrères à ne pas poursuivre M Yakouti ou alors à préférer « une médiation » pour étouffer le scandale et éviter ainsi toute mauvaise publicité médiatique à la profession. Sollicité à maintes reprises depuis trois semaines, le parquet de Paris n’a pas été en mesure de nous renseigner sur le devenir de sa plainte, sans plus d’explications.

[…]

Valeurs Actuelles